

# COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 5 JUILLET 2021 AU FOYER COMMUNAL DE SELOMMES

**Selon les recommandations de la Préfecture de Loir-et-Cher  
(car durant état d'urgence sanitaire Covid 19)**

Par suite d'une convocation en date du 05 juillet 2021, les membres composant le Conseil Municipal de Selommès se sont réunis au foyer communal, le cinq juillet deux mil vingt et un à vingt heures, sous la présidence de madame le Maire Claire Foucher-Maupetit.

Étaient présents : Mesdames Isabelle Brillard, Aurore Collonnier, Claire Foucher-Maupetit, Martine Guitton et Nathalie Tondereau, Messieurs Maurice Bodin, Julien Boutard, Pierre Collonnier, Cyril Gomas, Claude Husson, Joseph Limouzin, Jean-François Lhommeau et Mickaël Saillard, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absent excusé : Philippe Bellanger. Il a donné pouvoir à Madame le Maire Claire Foucher-Maupetit.

Madame le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L 2121-15 DU Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un(e) secrétaire pris(e) dans le sein du Conseil Municipal.

Madame le Maire demande le rajout d'un point à l'ordre du jour :

- **4bis** – Délibération modificative DM n°1 du budget.

**Le conseil municipal accepte à l'unanimité le rajout de ce point à l'ordre du jour.**

## ORDRE DU JOUR

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du compte-rendu de la réunion du 31 mai 2021
- 3) Délibération pour la dématérialisation des actes délibératoires et budgétaires – Convention avec la Préfecture
- 4) Délibération pour le choix d'un prestataire pour cette dématérialisation
- 5) Délibération pour les non distributions des documents de propagande aux élections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021
- 6) Comptes-rendus de commissions
  - a. Commission fêtes et cérémonies
  - b. Commission Vie scolaire
  - c. Commission Voirie : sens de circulation Rue de la Vallée – Bilan ATD en cours
- 7) Informations sur dossiers en cours

- a. **Opération Cœur de Village**
  - b. **Projet de réhabilitation du foyer communal**
- 8) Décisions du maire**
- 9) Questions diverses**
- a. **Voisinage Résidence de la Vallée**
  - b. **Autres**

**1) Désignation du secrétaire de séance**

Madame le Maire propose comme secrétaire Isabelle Brillard aidée de Nathalie Tondereau.

**Le conseil municipal accepte à l'unanimité.**

**2) Approbation du compte-rendu de la séance du 31 mai 2021 envoyé par mail le 30 juin 2021**

Les membres du conseil n'ont pas reçu le mail du 30 juin 2021. Un nouvel envoi sera fait dès demain, soit le 6 juillet 2021 avec une confirmation de réception du message.

**Le conseil municipal est informé que le compte-rendu va être envoyé le lendemain. Les membres ont 8 jours pour le lire et sans retour de leur part, on considère qu'il sera validé.**

**3) Délibération pour la dématérialisation des actes délibératoires et budgétaires**

**Convention avec la Préfecture**

Madame le Maire explique l'intérêt de prendre un prestataire pour la dématérialisation des actes délibératoires et budgétaires. Elle détaille deux devis et les prestations proposées :

- FAST d'un montant de **1 554€ TTC** sur trois ans avec une formation à distance, prestation (paramétrage) et prestation actes budgétaires.

- SEGILOG (BERGER LEVRAULT, avec qui nous travaillons déjà) d'un montant de **1 152€ TTC** composé d'un abonnement de trois ans + Pack BL- Certificat électronique + note explicative + Mise en service de **816€ TTC** la première année.

**Le conseil municipal accepte à l'unanimité.**

**4) Délibération pour le choix d'un prestataire pour cette dématérialisation**

**Le conseil municipal accepte à l'unanimité SEGILOG (BERGER LEVRAULT) comme prestataire**

Madame le Maire propose d'avoir l'avis des utilisateurs pour le choix d'un des prestataires.

En fonction de la remontée d'informations, le choix du prestataire après consultation des secrétaires de la mairie pourrait être modifié.

**Le conseil municipal accepte à l'unanimité.**

**4bis) Délibération modificative au budget (DM n°1)**

Madame le Maire demande d'effectuer une modification de deux lignes sur le budget primitif du chapitre 66 :

1. débiter la ligne 6718 (Autres charges exceptionnelles gestion) d'un montant de **-9 008,26€**

2. créditer la ligne 66111 (Intérêts réglés à l'échéance) d'un montant de **+9 008,26€**

**Le conseil municipal accepte à l'unanimité.**

## 5) **Délibération pour les non distributions des documents de propagande aux élections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021**

Suite aux élections départementales et régionales, madame le Maire propose de faire un courrier à la Préfecture pour faire part du mécontentement, voire de l'indignation des électeurs dus à la non distribution des courriers de propagande avant les élections. Beaucoup d'entre eux n'ont pas reçu les deux enveloppes contenant les professions de foi et le bulletin de vote des candidats.

La non réception de ces deux courriers n'a pas donné le temps de réflexion nécessaire. Ceci est peut-être une des raisons du fort taux d'abstentions.

L'Association des Maires (AMF41) va, également de son côté, proposer un texte que l'on va co-signer.

**Le conseil municipal accepte à l'unanimité.**

## 6) **Comptes-rendus de commissions**

### a. Commission fêtes et cérémonies des 13 et 14 juillet 2021

La parole est donnée à Isabelle Brillard.

Isabelle explique le planning des festivités :

**Lundi 12 juillet** : à 20h - dégustation du rosé pamplemousse

**Mardi 13 juillet** :

- à 13h : Préparation du feu d'artifice à l'étang communal, entretien du lieu ainsi que mise en place en raison du Covid des distanciations avec balisage et sens des déplacements.
- à 19h : Concert et Vin d'honneur
- à 20h : Pique-nique (apporté par chacun) avec barbecue à disposition
- à 23h : Feu d'artifice

**Mercredi 14 juillet** :

- à 11h15 : défilé dans les rues de la commune suivant le balisage de l'itinéraire modifié cette année en raison des travaux du centre bourg, suivi d'un vin d'honneur à la mairie, ou salle du conseil municipal suivant la météo.

Isabelle a demandé que soient installés des drapeaux à la mairie pour le pavoisement.

### b. Commission Vie scolaire du mercredi 30 juin 2021

La parole est donnée à Claude Husson.

Un compte rendu a été rédigé, retravaillé avec les membres de la commission de la vie scolaire, puis envoyé au conseil municipal.

Claude explique les grandes lignes du compte-rendu de cette commission. Il évoque différents points sur la garderie, la cantine et notamment d'un devis qu'il a demandé à la société « Traitement et Correction Acoustique » pour la pose de panneaux « anti bruits ».

Cyril Gomas et Aurore Collonnier engagent un débat sur le remplacement de 18h par semaine de Karine Brillant, qui n'a pas souhaité renouveler son contrat. Une question se pose sur le nombre

d'heures et sur la difficulté de trouver une ou un remplaçant. Ils souhaitent que soit étudié un contrat de 35h avec des tâches polyvalentes.

Madame le Maire prend la parole et explique que la commune est tenue de respecter, par rapport aux nombres d'habitants, un nombre d'employés et doit respecter également les charges salariales, donc le budget communal.

Afin de mieux comprendre les besoins réels et les charges de travail du personnel communal, Madame le Maire est d'accord sur le fait qu'il faut travailler les fiches de poste et accorder de l'administratif, si possible au personnel.

Cependant, il n'est pas facile de trouver actuellement de trouver des candidat(e)s répondant à l'ensemble de ces critères.

Quelques curriculums vitae ont été reçus et sont à l'étude.

Isabelle Brillard propose, en fonction du délai d'un recrutement, de passer par une entreprise de nettoyage.

Madame le Maire évoque la loi EGALIM (loi qui permet d'accroître la qualité sanitaire, environnementale et nutritionnelle de nos produits ; favoriser une alimentation saine, sûre et durable pour tous et intensifier la lutte contre le gaspillage alimentaire). Elle précise qu'elle a déjà reçu un dossier qui est à l'étude. Laëtitia Volant va suivre une formation cuisine les 12 et 13 juillet 2021, sur la conception des repas, impliquant les notions de loi Egalim.

Ainsi elle rencontrera et pourra échanger auprès d'autres cuisiniers.

Le but de cette formation est de confectionner des repas à faibles protéines animales.

Cyril Gomas, en charge du site internet de la commune, souhaiterait avoir un lien pour relayer les informations concernant cette loi. Le nécessaire va être fait.

Dès la rentrée scolaire, une réunion entre le corps enseignant et Claude Husson, en charge de ce dossier, est prévue. Notamment, il devra être évoqué, par mesure de sécurité, l'ouverture des portes de l'école à distance.

Un budget sera à prévoir en 2022, pour un portillon derrière le bâtiment, servant d'issue de secours et donnant sur le terrain de Mme et Mr Tondereau. Joseph Limouzin sera en charge de ce dossier.

Madame le Maire propose de refaire la peinture d'une des salles de classe une fois par an.

Aurore Collonnier parle du parking de la maternelle, du stationnement, de sa superficie et de l'état du sol. Elle soumet l'idée de se servir d'un terrain adjacent de la commune pour agrandir le parking.

Cyril Gomas précise que le bus scolaire a parfois du mal à effectuer ses manœuvres afin de rentrer dans le hameau de Villarceau car une voiture stationnée, bloque le passage. Le propriétaire de ce véhicule va être contacté.

Concernant le problème de l'évacuation des eaux, Julien Boutard parle de l'installation d'un puisard. Une réunion sur place avec la commission des travaux est envisagée.

Il est proposé que le personnel et les enseignants se garent au parking de la gare pour libérer des places de stationnement.

Martine Guitton demande des explications sur l'évocation du comportement du personnel communal, à recadrer, sujet évoqué en commission.

Madame le Maire précise que plusieurs versions divergent et souhaite être prévenue en temps et en heure d'un éventuel dérapage d'une ou d'un employé de la commune de façon précise. Elle prendra à cet effet toutes les dispositions nécessaires pour réprimander, sanctionner la personne concernée.

Cyril Gomas propose des visites inopinées pour voir, écouter et se rendre compte de l'état des locaux. Madame le Maire n'y voit aucun inconvénient, les bâtiments communaux sont visitables sans soucis.

Une réunion est prévue à 19h30 le mardi 7 ou le jeudi 9 septembre, avec les 3 maires des communes de Rocé, Faye et Villetrun, et la commission vie scolaire de Selommès.

- c. Commission Voirie : sens de circulation Rue de la Vallée et le Bilan ATD (Agence Technique Départementale) en cours.

La parole est donnée à Joseph Limouzin. Il explique pour des raisons de circulation et de sécurité, de mettre en sens unique la rue du Bout des Haies où se situe la boulangerie de la commune.

La rue de la Vallée, aussi est concernée par cette suggestion. Joseph précise que ce n'est qu'une hypothèse et qu'il doit voir avec l'ATD, pour avoir un avis précis et réfléchi.

**Le conseil municipal acte le sens unique :**

- de la rue du bout des Haies dans le sens centre-bourg, direction l'Ehpad.
- de la rue de la Vallée dans le sens Villemardy, direction centre-bourg.

**7) Informations sur dossiers en cours**

- a. Opération Cœur de Village

La parole est donnée à Joseph Limouzin

Madame le Maire annonce que par un arrêté préfectoral (non reçu à ce jour), la subvention DSIL (Dossier de Soutien à l'Investissement Local) à hauteur de 17% sur la globalité du projet va être accordée.

L'arrêté du Préfet de Région est attendue avec impatience.

- b. Projet de réhabilitation du foyer communal

La parole est donnée à Joseph Limouzin selon les documents transmis par Eric Lescène, maître d'œuvre de l'étude de faisabilité d'accessibilité du foyer communal.

Après projection des plans proposés et rejetés par la majorité du conseil municipal, Joseph propose d'appeler l'entreprise en charge de ce projet et de lui demander une nouvelle proposition notamment sur l'agrandissement sur le côté et non sur le devant comme proposé auparavant.

**Le conseil municipal en est d'accord à l'unanimité.**

**8) Décisions du maire**

Néant

**9) Questions diverses**

a. Voisinage Résidence de la Vallée

La parole est donnée à Mickael Saillard pour un problème de nuisance.

Quelques désagréments suite à un chien agressif, qui se promène et est un potentiel danger pour des enfants, cyclistes ou toutes autres personnes en contact avec cet animal.

Un courrier va être envoyé à son propriétaire.

Une information sera relatée dans le prochain Selommois pour prévenir et mettre en garde sur les conséquences d'un manque de vigilance de tout propriétaire d'un animal fugueur, potentiellement dangereux et livré à lui-même.

b. Autres

- Entretien du mini-golf des Prasles.

Isabelle Brillard doit prendre rendez-vous avec Gustave Bouchacourt qui s'est proposé, moyennant du matériel fourni par la mairie, de s'occuper de l'aménagement du mini-golf.

- Entretien du cimetière

La parole est donnée à Isabelle pour l'entretien du cimetière.

Devant l'urgence et l'importance de ce sujet, Madame le Maire prend la parole et explique que pour pallier au nettoyage et entretien du cimetière, elle a fait appel à l'entreprise TRM.

Deux devis ont été proposés :

- Pour une remise en état intérieur et extérieur avec traitement, débroussaillage des herbes entre les tombes, les allées avec ramassage et évacuation des coupes. La tonte et la taille des haies est d'un montant de 1 481,64€ TTC.
- Pour un entretien annuel avec un passage tonte 8 fois par an. Les coupes, évacuations, désherbage manuel trois fois par an sont d'un montant de 4 103,04€ TTC.

La parole est donnée à Joseph pour la visite de la gare le 2 juillet à 19h.

Joseph Limouzin propose suite à une première visite de la gare et devant la satisfaction des premiers visiteurs de faire une deuxième visite. En fonction de la demande une date sera fixée.

Notamment pour voir la grande salle du rez-de-chaussée.

- Aurore Collonnier fait part de plaintes venant d'agriculteurs qui sont confrontés à des branches qui dépassent, le long de l'avenue de la gare, et qui perturbent le croisement de véhicules. Le nécessaire va être réalisé par les employés communaux.
- Pierre Collonnier précise que les Assurances Monceau, rue de l'église à Selommes se plaignent également de l'inconfort et le désagrément de la présence des pigeons.
- Joseph Limouzin précise qu'une analyse d'eau a démontré qu'il y a quelques traces de plomb dans l'eau prélevée dans les sanitaires de la Mairie. Une nouvelle analyse va être réalisée pour confirmer ou infirmer la présence de plomb.

La séance est levée à 23h10

**Prochaine réunion de conseil municipal le 13 septembre 2021**